



ANALYSE

2016/16

Pour une gestion collective des biens communs

Pour une gestion collective des biens communs

« Nécessaires à tous, il convient d'en offrir l'usage à chacun. »ⁱ

L'eau potable, l'air, les connaissances ou l'énergie... Voilà des ressources auxquelles chaque être humain devrait avoir accès et qui ne devraient être la propriété de personne. Des biens communs. Classiquement, on ne nous propose que deux façons de gérer ces ressources communes : le marché et l'Etat. Mais, alors que ces modes de gestion montrent leurs limites, nombreux sont ceux qui explorent, aussi bien en théorie qu'en pratique, une troisième voie, celle de la gestion collective des « communs ».

Il y a vingt ans déjà, l'économiste Ricardo Petrella signait « Le bien commun. Eloge de la solidarité »ⁱⁱ, ouvrage dont il était venu parler aux membres de l'ACRF-Femmes en milieu rural. A la fois proches étymologiquement et dans la philosophie, « le bien commun » et « les (biens) communs » sont pourtant distincts. Tentons, pour commencer, de les définir brièvement.

Le bien commun, c'est ce qui relève de l'intérêt général, « une orientation partagée par la communauté humaine vers un bonheur ou un perfectionnement collectif »ⁱⁱⁱ. Selon Petrella, ce serait tout simplement ce qui « fait vivre les sociétés »^{iv}.

Les biens communs (ou « communs »), eux, correspondent en sociologie à une gestion collective de biens matériels ou immatériels.^v Leur appropriation, leur usage et leur entretien sont collectifs. « *(Les communs) supposent qu'un ensemble d'acteurs s'accorde sur les conditions d'accès à la ressource, en organise la maintenance et la préserve.* »^{vi} Ils recouvrent une multitude de biens et de ressources allant du plus tangible (eau) au plus virtuel (logiciels libres) en passant par des formes très variées d'usages collectifs organisés (réseau de vélos partagés d'une ville). Un bien commun n'est (ou ne devrait être) donc ni public ni privé. On pourrait par exemple considérer la culture ou l'éducation des enfants comme des « biens communs » qu'il serait dangereux de confier exclusivement au privé ou à l'Etat. De même, certains s'inquiètent de voir des entreprises ou des Etats tenter de prendre le contrôle de connaissances comme le génome des êtres vivants.

Les « Commons » anglais

Pour bien comprendre de quoi il s'agit, on peut remonter au terme anglais « Commons » qui désignait des terrains (ou des biens, comme un four à pain) utilisés et entretenus collectivement par une communauté plutôt que par un individu. La tourbe, par exemple, qui servait à chauffer les maisons était une ressource rare, qui se reconstituait extrêmement lentement. Les règles pour gérer les stocks et les distribuer aux habitants étaient très strictes. A Arendonk (Flandre), au XV^{ème} siècle, un texte interdisait de vendre ou de donner de la tourbe « à qui que ce soit vivant en dehors du village ».^{vii} Autre exemple de « commons » très souvent utilisé : celui d'une pâture où tous les paysans d'un village pouvaient laisser paître leur bétail. Cet exemple n'est pas pris au hasard. C'est sur lui que s'est érigée une théorie connue sous le nom de la « Tragédie des Commons »^{viii}, signée par l'écologue américain Garrett Hardin. Théorie qui, bien qu'elle soit aujourd'hui largement remise en question, a joué un rôle fondamental dans l'étude de ce sujet.

Selon Hardin, en effet, une prairie commune laissée à dix paysans sera inévitablement surexploitée car chacun des éleveurs tentera d'y faire paître ses propres bêtes au maximum. Pour éviter l'épuisement de la ressource, l'écologue ne voit donc que deux solutions : la reconnaissance de la propriété privée ou le recours à la gestion publique.

Alors que « La Tragédie des Communs », publiée en 1968 dans la prestigieuse revue Science, a fait autorité pendant des décennies, Garrett Hardin a été amené à revenir sur ses propos et à préciser qu'elle concernait uniquement les communs « non gérés ». Tine De Moor^{ix}, professeur à l'Université d'Utrecht, pointe que la métaphore d'Hardin était en réalité erronée sur trois points :

1. Il confondait « commons » et « no man's land » ou « open access » (accès libre).
2. Il parlait du principe que les fermiers ne parlent pas entre eux, or les personnes exploitant des ressources en commun échangent beaucoup. Elles établissent des règles d'accès et d'utilisation des biens communs pour les sauvegarder.
3. Il parlait du principe que les hommes produisent dans le but de dégager un profit, or la logique des biens communs vise avant tout la satisfaction des besoins de subsistance des utilisateurs.

Un Nobel d'économie pour « la » théoricienne des biens communs

Une autre chercheuse, l'économiste et politologue américaine Elinor Ostrom, dont les travaux ont été couronnés par le Prix Nobel d'Economie en 2009, a développé une vision beaucoup moins « tragique » que celle d'Hardin. Avec son équipe, elle a récolté et analysé quantité d'exemples, plus ou moins concluants, de gestion collective de biens communs. Elle en a tiré sept grands principes pour maintenir les biens communs en bon état malgré leur utilisation. ^x Pour les résumer : il faut des frontières bien définies, des règles d'accès et d'appropriation en adéquation avec les réalités locales, des règles pour une prise de décision collective, un monitoring de l'usage et de l'état du bien commun, une échelle de sanctions graduelles en cas d'abus, des mécanismes de résolution de conflits simples et accessibles et enfin, que l'auto-détermination de la communauté soit reconnue et encouragée par les niveaux supérieurs successifs d'autorité.

On le voit, ces principes sont à la fois précis et relativement vagues quant à leurs modalités d'application. Il n'y a pas, insiste Elinor Ostrom, « une seule » mais bien une multiplicité de formes de gestions collectives possibles de ces biens communs. Nous vous en proposons quelques exemples.

La nation Océan

Le 1^{er} octobre 2015, à l'initiative de gens comme Paul Watson, fondateur de l'ONG Sea Sheperd, et Pierre Rabhi, initiateur du mouvement des Colibris, le drapeau de la Nation Océan a été planté en mer Méditerranée. A la base de cette « revendication territoriale », l'idée que le rôle de l'Océan dans la captation du CO₂ et face au réchauffement climatique en fait une ressource commune à l'ensemble de l'humanité. « *À ce titre, si l'humanité fait usage de l'océan, elle ne le possède pas et aucune partie de cet espace n'est susceptible d'appropriation au profit de qui que ce soit ou de quoi que ce soit* », proclame le texte fondateur de la Nation Océan. Il réclame également que des poursuites pénales soient systématiquement engagées contre les braconniers de la mer, les personnes et les groupes à l'origine de pollutions, de prospections illégales, etc.

Les « Creative commons »

Cette organisation à but non lucratif propose aux personnes qui le souhaitent de partager leurs oeuvres (photographies, dessins, morceaux de musique, films, textes, logiciels, etc.) en dehors des licences standard de droits d'auteur jugées trop restrictives. Les auteurs déterminent à l'avance les conditions de réutilisation de leur œuvre : à des fins commerciales ou non, modifiable ou non, etc. En 2015, on comptait plus d'un milliard d'œuvres sous licence « Creative Commons » dans le monde.^{xi}

L'eau des villes

On se souvient de la « Guerre de l'eau », en 2000, lorsque la société civile s'est soulevée à Cochabamba, troisième ville de Bolivie, pour protester contre la privatisation du système municipal de gestion de l'eau et l'augmentation des prix de plus de 50 %. La mobilisation avait débouché sur l'annulation du contrat. Plusieurs villes ont voulu reprendre la main sur cette ressource vitale. A Santa Cruz (Bolivie), la société de gestion des eaux est désormais une coopérative^{xii}. Naples et Paris ont municipalisé la gestion de l'eau, qui était auparavant confiée à des sociétés privées. A Bruxelles, les Etats généraux de l'eau, initiative de la société civile pour « rendre l'eau politique »,^{xiii} peut également d'être citée.

Terre en vue, en Wallonie

Face à la hausse du prix des terrains agricoles en Région wallonne, Terre en vue, qui est à la fois une asbl, une coopérative et une fondation, lutte pour faciliter l'accès à la terre à ceux qui veulent la travailler dans une logique durable. L'achat de terrains (via la coopérative) par des citoyens et leur mise à disposition pour des agriculteurs est aussi une façon de rendre à la terre son statut de bien commun.^{xiv}

Conclusion

On le voit, la gestion collective de biens communs est possible, efficace et on dispose d'outils théoriques pour en explorer encore de nombreuses formes. Heureusement ! Car la population mondiale a découvert (et est-ce terminé ?) l'incapacité autant des marchés que de nos Etats^{xv}, de plus en plus assujettis à ces derniers, à assurer les besoins de tous dans une perspective de justice sociale. Que ce soit en faisant grimper les prix ou en restreignant tout simplement l'accès, la privatisation de biens de base (eau, énergie, terres) détruit les possibilités de subsistance de centaines de milliers de familles dans le monde. Elle mène inévitablement à l'accentuation des inégalités sociales. Est-il besoin de rappeler que dans ces situations, les femmes et les enfants sont souvent les plus touchés ?

S'emparer de la gestion de biens communs serait donc, une façon de défendre le principe démocratique de redistribution des richesses et la participation de tous. Ainsi, à l'ACRF-Femmes en milieu rural, nous prônons la mise en œuvre de gestions collective de biens communs. Depuis son origine, notre mouvement se fonde sur la participation et la réappropriation (en priorité par les femmes) de biens communs que sont les savoirs, la culture, l'action politique, etc. Nous nous inscrivons dans les propos de Christian Laval, sociologue et auteur avec Pierre Dardot de « Communs, Essai sur la révolution au XXIème siècle »^{xvi}, quand il dit que « *le principe du Commun répond à un droit fondamental. Il y a des besoins universels qui doivent être satisfaits (l'énergie, l'eau). Et c'est un droit fondamental que de participer à ce qui nous concerne directement. Le commun ne se limite pas à un certain nombre de biens parce qu'ils auraient des caractéristiques particulières. Au départ de l'entreprise « commune », on a un principe de réorganisation de la société.* »^{xvii}

Cela signifie penser aux personnes en termes d'usagers de biens et de services et non en tant que consommateurs (qui deviendraient systématiquement « propriétaires » de ce qu'ils utilisent). L'usager « fait usage » de choses qui ne lui appartiennent pas car elles appartiennent à tous. En ce sens, il est attentif à ne pas les « consumer » comme le ferait un consommateur, mais veille à leur sauvegarde, à leur entretien pour que d'autres et lui-même puissent continuer à en bénéficier, à long terme. « *L'objectif qui sous-tend les biens communs est la soutenabilité écologique, sociale et économique* », dit Tine De Moor.^{xviii} La responsabilité de l'usager dépasse également celle du simple « consommateur », car le premier prend part aux décisions et « *participe, avec d'autres, aux règles qui permettent un meilleur usage (des biens communs)* », comme le résume Pierre Dardot, philosophe.^{xix}

Apprendre ensemble à « faire usage » plutôt qu'à sur-consommer, donner la possibilité à chacune et chacun de participer aux prises de décision, considérer la Planète comme un objet d'une inestimable valeur, oeuvrer ensemble à lutter contre son exploitation et son appropriation par quelques-uns et veiller à ce que ses ressources, gérées durablement, soient redistribuées de façon équitable à tous ses occupants, voilà des valeurs et des combats défendus par notre mouvement. Pour que les biens communs et « le » bien commun se (re)trouvent indéfectiblement liés.

Maïder Dechamps
Journaliste et rédactrice en chef de Plein Soleil



Avec le soutien de



Cette analyse est disponible au format PDF sur notre site Internet www.acrf.be

L'ACRF-Femmes en milieu rural souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites. Toutefois, n'oubliez pas, dans ce cas, de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication.

Merci !

ⁱ www.cnrseditions.fr/economie-droit/6849-repenser-les-biens-communs-sous-la-direction-de-jacques-de-saint-victor-et-de-beatrice-parance.html

ⁱⁱ « Le bien Commun. Éloge de la Solidarité », Ricardo Petrella. Éditions Labor, 1996.

ⁱⁱⁱ https://fr.wikipedia.org/wiki/Bien_commun

^{iv} « Le bien Commun. Éloge de la Solidarité », Ricardo Petrella. Éditions Labor, 1996, p. 15.

^v https://fr.wikipedia.org/wiki/Biens_communs

^{vi} Ibid.

^{vii} www.etopia.be/spip.php?article2133

^{viii} http://lanredec.free.fr/polis/art_tragedy_of_the_commons_tr.html

^{ix} www.etopia.be/IMG/pdf/biens_communs_fr_web-2.pdf

^x Ibid.

^{xi} <http://creativecommons.fr/creative-commons-international/>

^{xii} www.lemonde.fr/planete/article/2009/03/11/a-santa-cruz-en-bolivie-la-ressource-est-devenue-un-bien-commun_1166410_3244.html

^{xiii} www.egeb-sgwb.be/QuiSommesNous

^{xiv} www.terre-en-vue.be/presentation/la-cooperative/article/la-cooperative

^{xv} On ne peut parler des biens communs sans mentionner l'idéologie communiste, basée initialement elle aussi sur une réappropriation et une gestion collectives des moyens de production. Malheureusement, jusqu'ici, l'expérience a montré que les États communistes, à cause sans doute de leur principe de centralisation du pouvoir au sein du parti, bien loin de la gestion collective, tendent à virer à l'autoritarisme.

^{xvi} « Communs, Essai sur la révolution au XXIème siècle », Pierre Dardot et Christian Laval, La Découverte, 2014.

^{xvii} www.franceinter.fr/emissions/service-public/service-public-04-avril-2014

^{xviii} www.etopia.be/spip.php?article2133

^{xix} Ibid.